

COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE
SECRETARIAT PERMANENT

AVIS À MANIFESTATION D'INTERET

(Services de consultant - Sélection de firmes)

N° : 01-2025/UCP/PASBAP

Pays : Gabon

Projet : Projet d'Accès aux Services de Base et d'Amélioration des Performances » (PASBAP)

Financement : Prêt BIRD N°P5110-GA / ID : P179643

Objet : Recrutement d'un bureau d'études ou consortium de Consultants internationaux ou nationaux chargés de réaliser des études d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet Détaillé (APD) et la rédaction des sections techniques du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) pour les travaux d'adduction d'eau potable, de renforcement, de réhabilitation et d'extensions des réseaux de distribution d'eau potable.

N°	Localités	Provinces	Zone N°
1.	Aboumi	Haut-Ogooué	1
2.	Franceville		
3.	Moanda		
4.	Mvengué		
5.	Ngouoni		
6.	Okondja	Ogooué-Lolo	
7.	Koulamoutou		
8.	Matsatsa		

Dans le cadre du Plan National de Développement pour la Transition (PNDT) 2024-2026, il est prévu un Plan de Développement qui indique non seulement les défis à relever du point de vue de la stratégie des secteurs eau et électricité, mais aussi les réformes en cours, visant l'amélioration de la gouvernance desdits secteurs, qui ont récemment abouti à l'adoption et la promulgation des lois n°011/2023 et n°012/2023 du 19 juillet 2023 portant respectivement réglementation des secteurs Eau et Électricité en République Gabonaise.

A cet effet, le Gouvernement gabonais a adressé à la Banque Mondiale une note conceptuelle « qui intègre la vision déclinée dans le (PNDT) et qui vise à garantir une couverture continue en eau et en électricité », visant à solliciter un financement pour la mise en œuvre du projet PASBAP qui s'inscrit dans une continuité du PASMIR clôturé depuis novembre 2023.

L'objectif principal du PASBAP est d'étendre l'accès et d'améliorer les services essentiels d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'électricité, dans les zones ciblées et la mise à niveau d'outils innovants de gouvernance, pour assurer la durabilité de la prestation de services.

Les activités à mener portent sur les 4 composantes suivantes : (i) Élargissement et amélioration de l'accès aux Services d'approvisionnement en eau potable et en assainissement, (ii) Élargissement et amélioration de l'accès aux Services, (iii) Amélioration de la gouvernance sectorielle et renforcement des capacités, (iv) Gestion du projet, suivi-évaluation.

Le projet sera mis en œuvre par le Ministère de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Energie (MAUEE) en collaboration avec la CN-TIPPEE, la Société d'Energie et d'Eau du Gabon, la Société de Patrimoine, le CNEE et d'autres Administrations sectorielles.

Les services de consultant (« les Services ») comprennent le recrutement d'un Cabinet pour l'élaboration des études d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet Détaillé (APD) et la rédaction des sections techniques du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) pour les travaux d'adduction d'eau potable, de renforcement, de réhabilitation et d'extensions des réseaux de distribution d'eau potable.

Les Termes de Référence (TdRs) sont disponibles à l'adresse indiquée ci-dessous.

Le Commission Nationale des Travaux d'Intérêt Public pour la

Promotion de l'Entreprenariat et de l'Emploi (CN-TIPPEE) invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services.

Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- Le Consultant devra justifier de références spécifiques dans la réalisation des études (APS et APD) d'approvisionnement en eau potable en milieu urbain.
- Il devra justifier d'au moins deux (02) références spécifiques en tant que Consultant principal dans la réalisation d'études (APS et APD) d'approvisionnement en eau potable en milieu urbain au cours des **quatre (04) dernières années (2020-2024)** pour des bailleurs de fond. Les expériences doivent être justifiées par les Attestation de bonne fin des missions.

N.B. : Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.

La liste restreinte comprendra au minimum cinq (5) et au maximal huit (8) firmes.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, version courante (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un Consultant sera sélectionné conformément aux dispositions du Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau 9h00 à 17h00.

Les manifestations d'intérêt doivent être fournies par écrit à l'adresse ci-dessous (**par courrier électronique**) au plus tard le **15 août 2025 à 12h00** (heure locale du Gabon).

Agence d'exécution : CNTIPPEE.

À l'attention de : Secrétaire Permanent ;

Adresse : Pont de Gué-Gué, impasse André MBA OBAME, villa N°117, BP. 22, Libreville, Gabon.

Téléphone : +241 74124545.

Courriels : (tippeegabon@cntippee.org), copie à (fmbongo@cntippee.org).

Site web : www.cntippee-gabon.org